

Décision du Maire de Montaignu-Vendée N° DECPR_2023_069

Concerts « Inauguration de l'orgue » de Montaignu-Vendée

Le Maire de la ville de Montaignu-Vendée,
Vu les dispositions du Code de la commande publique,
Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal n° DEL 2020.05.26-24 en date du 26 mai 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire de Montaignu-Vendée,
Considérant la nécessité de fixer les tarifs relatifs aux concerts organisés pour l'Inauguration de l'orgue de l'église de Montaignu-Vendée du 12 au 14 mai 2023,

DÉCIDE

ARTICLE 1

Des concerts sont organisés pour inaugurer la restauration de l'orgue de l'église Saint Jean-Baptiste de Montaignu, commune de Montaignu-Vendée du vendredi 12 au dimanche 14 mai 2023.

ARTICLE 2

Les tarifs des concerts sont fixés comme suit :

- Vendredi 12 mai 2023 à 20h30 / Samedi 13 mai 2023 à 20h30
 - o Tarif unique 6 €
 - o Gratuité pour les moins de 12 ans

- Dimanche 14 mai 2023 à 15h00
 - o Gratuité

ARTICLE 3

Le Directeur Général des services de la Ville de Montaignu-Vendée, est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée et au receveur municipal.

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication et/ou sa notification.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montaignu-Vendée

Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 02/05/2023
Qualité : Maire de Montaignu-Vendée

